



Date de transmission de l'acte: 27/08/2026

21

Date de réception de l'AR: 27/08/2026

025-242504355-DE_2026_031-AR
A G E D I

Décision de la Présidente n°2026-031

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 08 avril 2026, visée en Sous-préfecture le 14 avril 2026, autorisant la Présidente à prendre toute décision relative à la conclusion, à la signature, à l'exécution, à la modification, y compris par avenant, et à la résiliation des conventions de fonctionnement, de partenariat ou de coordination conclues avec les communes membres, les établissements publics, les syndicats, les associations, les organismes partenaires ou tout autre partenaire public ou privé, lorsque l'engagement financier annuel de la communauté de communes est strictement positif et inférieur ou égal à 5 000 euros,

La Présidente a pris la décision suivante :

- L'espace France Services de la CCPR propose à la vente la carte avantages jeunes pour la saison 2026-2027.
- Il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat entre Info jeunes Bourgogne-Franche Comté et la CCPR. Les cartes sont vendues au tarif de 10 €.
- Cette convention est valable du 01/09/2026 au 31/08/2027.
- Le président accepte de signer la convention de partenariat.

Fait à Le Russey, le 27/08/2026

La Présidente,

Valérie PAGNOT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

Tél. : 03 81 43 81 26 - Fax : 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr